

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2020

Délibération : 2020-06- 49
OBJET : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS
D'ANIMATION POUR LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE -
ETE 2020
Nomenclature : 4.2.1

En exercice : 29	Le vingt-neuf juin deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 24	
Pouvoirs : 5	
Absents : 0	
Votants : 29	
Délibération comportant :	
Annexe : /	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI.

Rapporteur : Catherine CADOU

Pour faire face aux besoins d'encadrement des services Centre de loisirs, AdoGevres et Animation Jeunesse durant les vacances de l'été 2020, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation contractuels dont le détail suit :

Accueil de Loisirs

- 9 postes pour le CL élémentaire (JeuFabule/A'Venturiers)
- 8 postes pour CL maternelle Pikoti

Ado Gesvres

- 2 postes

Séjours d'été

- 3 postes pour les séjours jeunesses
- 3 postes pour les séjours enfance - Centres de loisirs

Les animateurs loisirs seront rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable sur les créations de 25 postes maximum d'adjoints d'animation pour l'été 2020.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 juin 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200629-2020-06-49-DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020